



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'351
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.217
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 7
Fläche: 57'895 mm²



Le sac de caisse semble avoir encore de beaux jours devant lui. KEYSTONE

Les sachets en plastique font de la résistance dans les magasins

ENVIRONNEMENT • *Les sacs de caisse ne devraient pas être interdits. Pourtant, le parlement l'avait exigé. La branche propose un compromis.*

PHILIPPE BOEGLIN

Ils ont la vie dure, les sacs de caisse de nos commerces de détail. Même le parlement fédéral éprouve la plus grande peine à venir à bout de ces sachets plastiques gratuits et à usage unique: une motion adoptée en 2012, qui exigeait leur interdiction pure et simple, risque fort de ne pas être

mise en œuvre.

Raison? Le projet d'application s'est empêtré. Il a d'abord buté sur la notion d'interdiction, impossible à instaurer selon les bases légales actuelles, estime l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), compétent pour le dossier. «La législation n'autorise

une telle mesure qu'en cas d'impact environnemental grave. Or, les études scientifiques dont nous disposons ne le démontrent pas», explique Gérard Poffet, sous-directeur de l'office.

«Pas biodégradables»

Une analyse que l'auteur de



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'351
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.217
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 7
Fläche: 57'895 mm²

la motion, Dominique de Buman, ne partage pas le moins du monde. Juriste, le conseiller national (pdc, FR) juge les conséquences pour l'environnement importantes. «Ces sachets en matière fossile donnent lieu à du gaspillage. En plus, ils ne sont pas biodégradables.»

Hormis ces difficultés juridiques, l'interdiction avait une adversaire de taille: la branche du commerce de détail. «Cette régulation n'apporte rien du point de vue écologique et n'est pas proportionnelle; ses coûts ne se justifient donc pas», écrivent en substance la Communauté d'intérêts pour le commerce de détail (dont font partie Migros et Coop) et la Swiss Retail Federation (les autres chaînes, comme Manor).

Placé devant ces diverses embûches, l'OFEV a ensuite choisi une voie médiane, misant sur l'incitation. «Notre idée consistait à rendre tous les sacs payants, qu'ils soient à usage unique ou réutilisables», résume Gérard Poffet. Mais, à nouveau, le commerce de détail a mis les pieds contre le mur. Les défenseurs de l'environnement,

qui tenaient à une prohibition stricte, en ont fait de même.

Retour à la case départ. Face aux positions crispées, l'Office fédéral de l'environnement élabore actuellement une révision de la loi, qui prévoit une interdiction stricto sensu.

Mais qui dit modification légale, dit consultation du parlement. Et c'est là qu'un problème supplémentaire pourrait apparaître. Vu la nouvelle majorité de droite UDC-PLR au National, l'interdiction des sachets de caisse pourrait passer à la trappe.

La branche donne le ton

Du coup, un compromis se profile. Disposés à réduire le nombre de sachets en circulation, les détaillants proposent, au lieu d'interdire les sacs concernés, de les rendre payants «aux caisses où sont principalement vendues des denrées alimentaires», précise la Swiss Retail Federation – une voie pratiquée grosso modo par Migros Vaud depuis 2013.

La pratique ne deviendrait pas pour autant universelle. Les

détaillants comptent bien y faire des exceptions. «Les sachets resteraient notamment dans les étalages de fruits et légumes ou lorsque des raisons d'hygiène l'exigent», poursuit la Swiss Retail Federation. Le tout «dans l'intérêt des consommateurs».

«Objectifs de réduction»

La Communauté d'intérêts pour le commerce de détail va plus loin et fait des promesses: «Nos membres fixeront des objectifs de réduction.» Un accord de branche scellerait cette solution «douce» et incitative.

Qu'en pense l'auteur de la motion? Pour Dominique de Buman, «il est important que les détaillants s'engagent à des objectifs de quantité et de qualité, afin de diminuer progressivement le volume de sachets, et à améliorer de façon permanente leur empreinte écologique».

La commission de l'environnement du Conseil national doit prochainement siéger et se prononcer. Mais le sac de caisse semble avoir encore de beaux jours devant lui. |